

| |
|---|
| <p style="text-align:center">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016</p> |
|---|

L'an deux mille seize, le vendredi 1^{er} avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Neuvic, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : André ALANORE, Pierre BARTHES, Laurence BUREAU, Murielle DELBEGUE, Remi FAROUX, Bernard GAERTNER, Jean-François JARRIGE, Catherine LARTIGAUD, Marie-Christine MAURY, Marie-Laure MIRANDE, Juliette MURAT, Danielle PRADEL, Fabienne ROUGERIE, Henri ROY, Jacques SENEJOUX, Jean STÖHR.

Absents Anne RIVIERE ayant donné procuration à Marie-Laure MIRANDE, Joël MAURIANGE ayant donné procuration à André ALANORE et Lucien BETAILLE ayant donné procuration à Juliette MURAT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean STÖHR, Maire, qui a désigné : Jacques SENEJOUX, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'avoir une pensée pour madame DESIR née CHAMPEYROL Jeanne ancienne secrétaire de mairie de Neuvic décédée dans sa 89^{ème} année.

Observations sur le précédent compte rendu :

Monsieur GAERTNER fait observer qu'une nouvelle fois le compte rendu ne reflète pas la réalité des débats.

Par 15 voix pour et 4 contre, le compte rendu du précédent conseil est validé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal **d'inscrire deux nouveaux sujets** non prévu initialement **à l'ordre du jour**, à savoir :

Une subvention pour les voyages scolaires au collège

Des tarifs communaux nouveaux.

A la majorité les membres du conseil acceptent ces rajouts à l'ordre du jour.

I-COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur ALANORE présente le compte administratif 2015 de la commune et du CCAS.

Monsieur ROY trouve cette nouvelle présentation intéressante et pédagogique mais aurait souhaité avoir cette présentation dans le dossier ce qui en aurait facilité la compréhension.

Monsieur ROY demande à connaître les chiffres de 2014 sur les sous-chapitres 7411 – 74121 – 74127 – 746 et 7478 pour vérifier la baisse réelle des dotations de l'Etat.

Monsieur le maire montre les chiffres 2014, une baisse de 2% des dotations est mise en évidence.

Monsieur ROY demande, les emprunts à taux variables qui les a mis en place ?

Monsieur le maire répond que ces emprunts ont été faits sous sa mandature. Madame la trésorière présente un tableau récapitulatif des emprunts suite à son interrogation.

Monsieur GAERTNER trouve un manque de transparence sur la préparation du budget. Madame MURAT répond que les membres de l'opposition sont sortis de leurs propres initiatives lors du conseil municipal qui avait pour objet de former les principales commissions communales.

Monsieur ROY répond que son groupe a quitté la séance, il y avait une clé de répartition de la représentativité des élus au sein de ces commissions qui ne correspondait pas aux attentes.

Monsieur GAERTNER demande où ont été inscrites les recettes provenant du retard d'exécution des travaux d'abattage des arbres vers l'hôtel du lac puisque le marché prévoyait une fin d'exploitation avec remise en état des lieux pour mi-avril or mi-octobre il y avait encore des arbres en stock au puy chaffaud.

Monsieur le maire répond que sur beaucoup de marchés, les pénalités de retards sont inscrites mais qu'elles sont très rarement appliquées.

Monsieur GAERTNER précise que lors du dernier conseil Monsieur le maire affirmait ne pas avoir reçu ni courrier ni courriel, or la DREAL précise que la mairie a répondu à un courriel.

Monsieur le maire précise qu'à chaque conseil le sujet DREAL revient, que si effectivement il y en avait un courrier ou courriel, Monsieur GAERTNER aurait une copie en sa possession.

A 21H20 Monsieur le maire quitte la séance afin de laisser le vote se dérouler sans y prendre part comme le prévoit la loi.

Monsieur BARTHES prend la présidence de l'assemblée et fait procéder aux votes.

Le compte administratif 2015 de la commune est adopté par 14 voix pour et 4 voix contre,

Le compte administratif du CCAS est adopté à l'unanimité.

II-COMPTE DE GESTION.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la trésorière.

Madame la trésorière précise que le compte de gestion 2015 est identique au compte administratif 2015.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

III-VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes pour 2016.

Monsieur GAERTNER fait remarquer que la majorité n'a pas respecté ses promesses de campagne puisque les impôts augmentent toujours.

Monsieur le Maire répond que la commune vote ses taxes sans augmentation, mais par contre l'assiette est actualisée chaque année à la hausse par les services de l'Etat et que la commune ne peut pas s'y opposer.

Après débats le conseil municipal, favorable à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taxes pour 2016.

IV-AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

Le montant global de l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 est de 536 212,61€

Monsieur le maire propose de verser 486 212,00 à la section d'investissement

Et de garder 50 000.61 € sur la section de fonctionnement.

Monsieur GAERTNER estime que ces chiffres sont faussés car l'emprunt de 350 000 € réalisé participe à l'excédent de fonctionnement.

Après débats le conseil municipal, favorable par 15 voix pour et 4 voix contre, valide cette affectation.

V-BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur ALANORE présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2016.

Madame MAURY demande si des réflexions seront menées sur les recettes du centre équestre et du cinéma.

Monsieur ALANORE répond que les réflexions à venir portent sur la fréquentation en baisse de ces structures.

Madame MAURY demande les raisons de la baisse des crédits annoncés de fêtes et cérémonies de 10 000 €

Monsieur ALANORE répond qu'il s'agit de déplacement de crédits entre chapitres.

Monsieur ROY constate qu'il n'y a plus de crédits pour les emplois d'avenir, quel est le devenir de cette personne ?

Monsieur le Maire répond que lors du dernier conseil municipal cette personne Monsieur LAURENT Mickael a été titularisée aux services techniques.

Monsieur ROY précise qu'il ne votera pas ce budget car il y a une proposition d'acheter un nouveau terrain pour réaliser un lotissement sans préciser l'avenir des 17 ha précédemment achetés par la municipalité. De même il est prévu la vente du bâtiment à Antiges alors même qu'un projet touristique était prévu. L'état de la pelouse malgré les travaux réalisés au stade Calary. Enfin l'abandon du projet des logements adaptés dans l'ancien hospice. C'est un budget sans ambition

Monsieur le Maire répond que concernant le projet dans l'ancien hospice cela représentait un emprunt avec une garantie sur 50 ans, que le projet de l'EPHAD il a bien été démoli un bâtiment vieux de seulement 17 ans et que concernant le stade l'entreprise doit revenir dans le cadre de la garantie de parfait achèvement de un an qui se termine en Août 2016.

Après débats le conseil municipal, favorable par 15 voix pour et 4 voix contre, valide ce budget 2016 de la commune,

Après débats le conseil municipal, favorable par 15 voix pour et 4 voix contre, valide ce budget 2016 du CCAS.

VI-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la proposition concernant l'attribution des subventions aux différentes associations.

Monsieur GAERTNER demande pourquoi le football club est la seule association à voir sa subvention du même montant que sa demande.

Madame DELBEGUE répond que cela représente le coût de la rémunération de l'entraîneur pour les jeunes, d'une part et d'autre part le fait de les avoir délocalisés sur Liginac durant les travaux du stade a déséquilibré leurs comptes.

Monsieur ROY demande si un projet de terrains de tennis est à l'étude

Monsieur le Maire répond qu'un projet est bien à l'étude mais rien n'est programmé pour 2016.

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité, valide les subventions aux associations

VII-PARTICIPATION ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'école de musique et de danse de haute Corrèze d'un montant de 5160,00€

Après débats le conseil municipal à l'unanimité valide cette participation financière

VIII-PARTICIPATION AU COLLEGE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du Collège d'un montant de 1250,00€

Après débats le conseil municipal à l'unanimité valide cette participation financière.

IX- ASSOCIATION DORDOGNE DE VILLAGE EN BARRAGE

Monsieur le maire présente au conseil municipal la nécessité de re-délibérer sur l'adhésion de la commune auprès de cette association, de nommer Madame MIRANDE Marie-Laure représentante de la commune et de participer financièrement à hauteur de 0,30 € par habitant.

Après débats le conseil municipal à l'unanimité approuve cette adhésion et participation financière.

X- CONVENTION CLUB MOTONAUTIQUE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention avec le club motonautique.

Après débats le conseil municipal à l'unanimité approuve cette convention

XI-CONVENTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention avec la communauté de commune pour l'entretien des voiries communautaire.

Après débats le conseil municipal à l'unanimité approuve cette convention

XII-REFUGE PLATEAU BORTOIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de renouvellement de la convention avec le plateau Bortois comme refuge animalier.

Compte tenu des conditions et du bilan de l'année écoulée monsieur le Maire propose de ne pas renouveler cette convention

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité, accepte de ne pas renouveler cette convention.

XIII- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire présente au conseil municipal deux demandes de subventions, la première concernant l'école élémentaire- programme école numérique pour un investissement de 5 016.00 € TTC

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette demande de subvention.

La seconde demande concerne l'achat de matériel de type tractopelle pour un montant de 39 600.00 €.

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette demande de subvention.

XIV-LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de lotissement communal
Monsieur ROY demande où est situé le terrain et à quel prix se négocie ce terrain.
Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un terrain au carrefour de la route de Mauriac et de la route d'Egletons appartenant à Monsieur Marionnet et présente un plan de situation.

Après débats le conseil municipal favorable par 15 voix pour et 4 abstentions valide le projet de création d'un lotissement communal.

XV-INDEMNITE TRESORIERE

Monsieur le maire propose au conseil municipal de verser à madame la trésorière une indemnité de conseil et de budget pour l'année 2015 d'un montant de 705,54 €.

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette indemnité.

XVI-INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le maire propose au conseil municipal suite à la loi du 31 mars 2015 de revoter sur les indemnités allouées aux élus. Monsieur le maire propose de laisser les taux identiques à ceux votés en 2014.

Monsieur GAERTNER précise que Neuvic n'est plus chef-lieu de canton et qu'à ce titre Monsieur le Maire ne devrait pas percevoir cette indemnité.

Monsieur ROY souhaite que le taux de cette indemnité soit réévalué et ainsi supprimer l'indemnité de chef-lieu de canton.

Monsieur le Maire propose de rester identique à ce qui a été validé en 2014.

Après débats le conseil municipal favorable par 15 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention fixe ces indemnités comme proposées.

XVII-REDEVANCE FRANCE TELECOM

Monsieur le maire propose au conseil municipal de demander à France Télécom le versement pour 2016 de la redevance d'occupation du domaine public.

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette redevance 2016

XIX-INSCRIPTION EN NON VALEUR

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'inscrire en non-valeur vingt et un titre pour un montant total de 3 571.25 € provenant d'impayés et dont toutes les poursuites engagées non pas abouties.

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité accepte ces inscriptions en non-valeur

XX-REGULARISATION FONCIERE GARAGE BORDAS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en juin 2015 la commune a validé le principe de déplacement de l'assiette du chemin du réservoir, qu'une enquête publique s'est déroulée avec un avis favorable en conclusion et qu'aujourd'hui après le bornage définitif il convient de procéder à la vente par notaire pour la régularisation du foncier.

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide cette régularisation.

XXI –VENTE D'UN TERRAIN A MONSIEUR FERREIRA

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur FERREIRA d'acheter le reste de la parcelle à côté des pompiers où il a construit son dépôt.

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité accepte cette vente.

XXII –INSCRIPTION D'UN NOUVEAU PDIPR

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de création d'un nouveau chemin de randonnée demandé par la communauté de communes reliant Pellassiauve à Palisse

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité accepte cette inscription.

XXIII –PRIMES FACADES

Monsieur le maire présente au conseil municipal les nouvelles demandes de primes façades d'un montant total de 2 466.13 €.

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité accepte ces primes.

XXIV –NOUVEAUX TARIFS COMMUNAUX 2016

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de tarifs nouveaux
Les premiers tarifs concernent le cinéma municipal qui pourrait projeter des concerts, des spectacles ou des pièces de théâtres. Monsieur le maire précise que la société CGR événements qui pourrait fournir ces prestations se rémunère sur la vente des places. Les tarifs conseillés sont de 19,00 € plein tarif et 15,00 € tarif réduit
Les seconds tarifs correspondent à l'installation des manèges durant les manifestations. Et pourraient être de :
10,00 € pour les manèges de moins de 10m² au sol, 17,00 € pour les manèges dont la surface varie de 10 à 30 m² et de 35,00 € pour les manèges dont la surface est supérieure à 30m².

Monsieur GAERTNER propose que soit rajoutée une limitation de durée.

Monsieur le Maire propose de limiter à une semaine maximum.

Après débats le conseil municipal favorable à l'unanimité valide ces tarifs.

Informations diverses

Monsieur le maire distribue à l'ensemble des membres du conseil la demande de Monsieur et Madame Souny et propose que ce sujet soit abordé à un prochain conseil.

Monsieur le maire précise les grandes manifestations 2016 à venir : 70 ans du barrage de la Triouzoune, tour de France et rassemblement des fanfares. Chaque thème fera l'objet d'une réunion spécifique.

Monsieur le Maire présente une motion portée par Monsieur GAERTNER concernant l'avenir de salariés Goodyear et propose que l'assemblée la rajoute ou non à l'ordre du jour

**Résultat du vote : 15 voix contre, 1 abstention 2 pour et 1 non-participation au vote
La motion n'est donc pas présentée au conseil municipal.**

Monsieur le Maire précise qu'il a présenté la totalité des sujets

Monsieur ROY demande ce qui a été réalisé suite au courrier des habitants de la route d'Enchassagne.

Monsieur le Maire répond que le radar pédagogique a été posé et qu'un panneau limitant la vitesse à 50km/h va être installé.

Monsieur GAERTNER demande si le remplacement de Monsieur SUDOUR aux services techniques a été envisagé après son départ en retraite.

Monsieur le Maire précise que son départ n'est pas encore fixé, cela sera étudié dès que sa date de départ sera connue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques SENEJOUX

Jean STÖHR